

Délai de transition des étudiants

À l'entrée à l'école secondaire

Vérifiez auprès de votre école si vous avez déjà une évaluation psychologique au dossier pour des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI). Mettez à jour votre plan de transition et votre plan d'éducation individuel (PEI) avec votre équipe scolaire

16 ans ou plus tôt

Rassemblez vos documents pour prouver que vous vivez en Ontario, que vous avez une déficience intellectuelle et que vous aurez 18 ans dans deux ans. Renseignez-vous également sur les programmes de jour ou les options postsecondaires avec l'équipe de votre école.

À l'âge de 16 ans

Les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle sont offerts à partir de 18 ans, mais vous pouvez faire une demande dès l'âge de 16 ans. Présentez votre demande en ligne sur le site www.sopdi.ca, ou appelez la ligne d'aide 2-1-1 pour trouver le bureau des services de développement de votre région.

Confirmation de l'admissibilité

Soumettez vos documents à votre SOPDI régional. Vous pouvez télécharger vos documents sur votre profil en ligne ou contacter votre DSO régional.

Dossier de candidature

Une fois votre admissibilité confirmée, vous serez mis en contact avec un évaluateur SOPDI dans votre région pour vous aider à compléter un dossier de candidature et déterminer le niveau de soutien dont vous avez besoin.

Restez connecté

Avec tous les bons documents, vous pouvez être confirmé admissible aux services de développement pour adultes à l'âge de 16 ans, bien que les services ne commenceront qu'après vos 18 ans. Informez votre SOPDI régional si vos informations ou votre situation changent.

CONNECTEZ-VOUS
AVEC NOUS!
sopdi.ca



Avril 2025



Préparer les élèves ayant une déficience intellectuelle pour **LA VIE APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE**



Aiden, 15 ans, est un apprenti développeur web ayant une déficience intellectuelle. Il aime passer du temps dans sa collectivité à son école secondaire. Aiden, sa famille et son réseau de soutien ont hâte pour lui car bientôt il aura 16ans. Par contre, ils sont aussi nerveux quant à son avenir.

Lorsque les jeunes atteignent l'âge de 18 ans, des services nécessaires cessent, tels que le Programme de services particuliers à domicile (PSPD), le Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG) ou les services offerts par l'entremise du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA).

Quoi faire? À l'âge de 16 ans, les jeunes et les familles peuvent présenter une demande par l'entremise des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI), pour savoir s'ils sont admissibles aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le gouvernement. Ceux-ci sont offerts par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) une fois qu'une personne atteint l'âge de 18 ans.



Qu'est-ce que SOPDI?

SOPDI est le point d'accès aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. SOPDI met les gens en contact avec les services et les soutiens disponibles dans leur collectivité afin qu'ils puissent devenir plus indépendants, et s'impliquer activement dans leurs collectivités et, en fin de compte, vivre une vie plus enrichissante.

Certains des services qui peuvent être offerts comprennent des mesures de soutien au logement, du personnel de répit, des mesures de soutien pour aider les gens à participer pleinement dans leur collectivité, des soutiens spécialisés et cliniques y compris, le programme de protection des adultes et le Programme Passeport.

Planification de transition

Pourquoi élaborer un plan ?	Un plan de transition est l'occasion de planifier votre avenir.
Votre rôle	• Ayez une voix, votre opinion compte. • Participez le plus possible. • Pensez à vos objectifs pour la transition et à votre avenir
Qui peut vous aider dans votre transition ?	Vous pouvez choisir quelqu'un de votre : famille, école, organisme communautaire, et/ou personnel de répit.
Votre parent/aidant naturel	• Vous aide à développer vos objectifs pendant la transition. • Vous aide à défendre vos intérêts, en vous assurant que votre voix est entendue
Comment dois-je me préparer ?	• Identifiez et pensez à votre transition à venir. • Identifiez qui peut vous aider dans le processus. • Choisissez un prospect (vous, un professionnel ou une personne en qui vous avez confiance et sur qui vous pouvez compter). • Assurez-vous d'avoir en main les documents requis pour le processus de demande.
Faire la transition	Étape 1 : Visitez sopdi.ca. Étape 2 : Inscrivez vous et faites votre demande en ligne à l'âge de 16 ans pour savoir si vous êtes admissible aux services. Étape 3 : Remplissez une trousse de demande et connectez-vous aux services disponibles. Étape 4 : Restez en contact afin que nous puissions tenir votre dossier à jour.